

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

#### Arrêté du 17 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 12 juin 2015 fixant le programme d'enseignement moral et civique de l'école élémentaire et du collège

NOR : MENE1820170A

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le code de l'éducation, notamment son article D. 311-5 ;

Vu le décret n° 2013-682 du 24 juillet 2013 modifié relatif aux cycles d'enseignement à l'école primaire et au collège ;

Vu l'arrêté du 12 juin 2015 fixant le programme d'enseignement moral et civique de l'école élémentaire et du collège ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation du 12 juillet 2018,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – L'annexe de l'arrêté du 12 juin 2015 susvisé est remplacée par l'annexe du présent arrêté.

**Art. 2.** – Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2018.

**Art. 3.** – Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 17 juillet 2018.

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur général  
de l'enseignement scolaire,*

J.-M. HUART

*Nota.* – Le présent arrêté et son annexe seront consultables au *Bulletin officiel* de l'éducation nationale en date du 26 juillet 2018 sur le site <http://www.education.gouv.fr>